

CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT AVEC LE FABRICANT D'ORDINATEURS OU L'INSTALLATEUR DE LOGICIELS, OU MICROSOFT

WINDOWS 8.1 PROFESSIONNEL

Nous vous remercions d'avoir choisi un ordinateur sur lequel est préinstallé, ou mis à jour avec, le logiciel Windows 8.1 Professionnel de Microsoft. Le présent Contrat de Licence constitue un contrat entre vous et le fabricant d'ordinateurs ou l'installateur de logiciels qui distribue Windows 8.1 Professionnel avec votre ordinateur ; si vous obtenez ce logiciel sous la forme d'une mise à jour Windows 8 via le Windows Store, il s'agit alors d'un contrat entre vous et Microsoft Corporation (ou, en fonction du lieu où vous vivez, l'un de ses affiliés). Le présent contrat décrit vos droits d'utilisation du logiciel Windows 8.1 Professionnel. Nous avons structuré le présent contrat en deux parties dans un souci de commodité. La première partie se présente sous forme de questions réponses, suivies par les Conditions supplémentaires et la Limitation de garantie, plus détaillées. Vous devez lire l'ensemble du contrat, y compris les liens, car tous les termes sont importants et constituent ensemble le présent contrat, qui s'applique à vous. Vous pouvez consulter les termes liés en collant le lien dans la fenêtre de votre navigateur une fois le logiciel en cours d'exécution. **Les Conditions supplémentaires contiennent une clause d'arbitrage contraignante et une renonciation aux actions collectives. Si vous résidez aux États-Unis, ces clauses limitent vos droits et recours en cas de litige avec le fabricant d'ordinateurs, l'installateur de logiciels ou Microsoft, et doivent donc être lues attentivement.**

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez tous ces termes et consentez à la transmission de certaines informations pendant l'activation du logiciel et l'utilisation des services Internet qui y sont associés. Si vous n'acceptez pas les termes du présent contrat et refusez de vous y conformer, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le logiciel ni ses fonctionnalités. Vous pouvez contacter le fabricant ou l'installateur afin de connaître ses modalités de retour des marchandises, et retourner le logiciel ou l'ordinateur pour obtenir un remboursement ou un avoir. Vous devez vous conformer à ces modalités, qui peuvent exiger que vous retourniez le logiciel avec l'ordinateur sur lequel il est installé pour obtenir un remboursement ou un avoir, le cas échéant.

Comment puis-je utiliser le logiciel ? Le logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence. En vertu du présent contrat, nous vous concédons le droit d'installer et d'exécuter une copie du logiciel sur l'ordinateur sur lequel vous avez acquis le logiciel (l'ordinateur concédé sous licence), afin qu'il soit utilisé par une personne à la fois, sous réserve de votre conformité avec tous les termes du présent contrat. Le logiciel n'est pas concédé sous licence pour être utilisé comme logiciel serveur ni pour un hébergement commercial. Il ne peut donc être utilisé simultanément par plusieurs utilisateurs sur un réseau. Pour obtenir de plus amples informations concernant l'utilisation par plusieurs utilisateurs et la virtualisation, veuillez consulter les Conditions supplémentaires.

Puis-je effectuer une copie de sauvegarde ? Oui, vous êtes autorisé à effectuer une seule copie du logiciel à des fins de sauvegarde, et à utiliser cette copie de sauvegarde comme décrit

ci-après.

Puis utiliser une version antérieure du logiciel ? Au lieu d'utiliser le logiciel Windows 8.1 Professionnel, vous êtes autorisé à utiliser une des versions antérieures suivantes : Windows 7 Professionnel ou Windows Vista Professionnel

Le présent contrat s'applique à l'utilisation d'une version antérieure. Si la version antérieure comprend différents composants, tous les termes relatifs à ces composants figurant dans le contrat qui accompagne la version antérieure s'appliquent à leur utilisation. Ni le fabricant, ni l'installateur, ni Microsoft ne sont tenus de vous fournir des versions antérieures. Vous devez obtenir la version antérieure séparément. Vous pouvez à tout moment remplacer une version antérieure par Windows 8.1 Professionnel. Pour installer Windows 7 sur cet ordinateur, vous devez modifier les paramètres de façon à démarrer en mode BIOS hérité. Si vous omettez de modifier ces paramètres BIOS en mode UEFI avant d'installer Windows 8.1 Professionnel, vous pourrez installer Windows 8.1 Professionnel, mais les fonctionnalités de Windows 8.1 Professionnel suivantes ne pourront pas fonctionner, car elles démarrent en mode UEFI.

- Démarrage sécurisé,
- Expérience de démarrage sans faille,
- Déverrouillage réseau pour Bitlocker pour les ordinateurs dotés d'un Module de plateforme sécurisée (TPM) ; et
- Assistance eDrive.

Puis-je transférer le logiciel à un autre utilisateur ? Vous êtes autorisé à transférer le logiciel directement à un autre utilisateur, uniquement avec l'ordinateur concédé sous licence. Le transfert doit comprendre le logiciel, le justificatif d'achat et l'étiquette de certificat d'authenticité avec la clé de produit si elle est fournie avec l'ordinateur. Vous n'êtes pas autorisé à conserver des copies du logiciel ou toute version antérieure. Avant tout transfert autorisé, l'autre partie doit reconnaître que ce contrat s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel.

Comment fonctionne l'activation sur Internet ? La première fois que vous vous connectez à Internet en utilisant le logiciel, celui-ci contacte automatiquement Microsoft ou son affilié pour confirmer l'authenticité du logiciel et la licence associée à l'ordinateur concédé sous licence. Ce processus dit « d'activation » est destiné à identifier les modifications non autorisées des fonctions de concession de licence ou d'activation du logiciel ainsi qu'à empêcher l'utilisation non autorisée du logiciel, **aussi n'êtes-vous pas autorisé à passer outre le processus d'activation ni à le contourner.**

Le logiciel recueille-t-il des informations personnelles me concernant ? Si vous connectez votre ordinateur à Internet, certaines fonctionnalités du logiciel se connectent aux systèmes informatiques de Microsoft ou de prestataires de services afin d'envoyer et de recevoir des informations, parfois personnelles. Vous ne recevrez pas toujours une notification de connexion. Si vous choisissez d'utiliser ces fonctionnalités, vous acceptez d'envoyer ou de recevoir de telles

informations. Vous pouvez désactiver ou ne pas utiliser plusieurs de ces fonctionnalités.

Quelle utilisation Microsoft fait-elle de vos informations ? Microsoft utilise les informations qu'elle collecte via les fonctionnalités du logiciel pour mettre à niveau ou réparer le logiciel, ou améliorer ses produits et services. Dans certaines circonstances, Microsoft transmet ces informations à des tiers. Par exemple, Microsoft transmet des rapports d'erreur aux fournisseurs de matériel et de logiciel concernés, afin qu'ils puissent utiliser ces informations pour améliorer leurs produits. Vous acceptez que Microsoft, recueille, utilise et transmette ces informations selon les conditions décrites dans la Déclaration de confidentialité de Windows 8.1, disponible à l'adresse (go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280262).

Quel est le champ d'application du présent contrat ? Le présent contrat, (y compris les termes du contrat de licence imprimés sur papier accompagnant le logiciel) s'applique au logiciel, au support sur lequel il est fourni (le cas échéant) ainsi qu'aux mises à jour, suppléments et services fournis par Microsoft pour le logiciel, à moins qu'ils ne soient soumis à d'autres termes. Il s'applique également aux applications Windows incluses dans Windows, distinctes des fonctionnalités du logiciel. Les termes du contrat de licence des applications standard figurant à l'adresse go.microsoft.com/fwlink/?linkid=246694 (Conditions d'utilisation du Windows Store) régissent les applications préinstallées n'étant pas des applications Windows, à moins que ces applications soient soumises à d'autres termes. Si vous procédez à une mise à jour vers Windows 8.1 Professionnel, les licences concédées pour les applications préinstallées par votre fabricant ou installateur continuent de s'appliquer après la mise à jour.

L'utilisation du logiciel est-elle soumise à certaines restrictions ? Oui. Étant donné que le logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence, le fabricant ou l'installateur et Microsoft se réservent tous les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) n'étant pas expressément concédés dans le présent contrat. En particulier, le présent contrat ne vous concède aucun droit pour, et vous interdit de : utiliser ou virtualiser les fonctionnalités du logiciel séparément ; publier, copier (à l'exception de la copie de sauvegarde autorisée), louer ou prêter le logiciel, transférer le logiciel (excepté dans la limite autorisée par le présent contrat) ; tenter de contourner les mesures de protection techniques contenues dans le logiciel, reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément permises par la réglementation en vigueur dans votre lieu de résidence, nonobstant l'interdiction de ce contrat. Si tel est le cas, vous pouvez faire uniquement ce que la loi vous autorise. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les fonctionnalités Internet ou le Contrôle parental Microsoft d'une manière pouvant interférer avec leur utilisation par une autre personne, ou essayer d'accéder à tout(e) service, donnée, compte ou réseau d'une manière non autorisée.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Droits concédés par la licence et utilisation par plusieurs utilisateurs

- a. Ordinateur. Dans le présent contrat, « ordinateur » fait référence à un système matériel (physique ou virtuel) doté d'un dispositif de stockage interne capable

d'exécuter le logiciel. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un ordinateur. Le logiciel est concédé sous licence pour être exécuté sur un maximum de deux processeurs sur l'ordinateur concédé sous licence.

- b. Versions multiples. Le logiciel intègre des versions multiples (telles que les versions 32 bits et 64 bits), et vous êtes autorisé à installer une seule version à la fois. L'installation de la version 32 bits de Windows 8.1 Professionnel sur ce système nécessite une modification des paramètres BIOS en mode BIOS hérité. Si vous revenez à la version 64 bits de Windows 8.1 Professionnel, vous devrez reprendre les paramètres BIOS initiaux. Si vous omettez de modifier ces paramètres BIOS en revenant à la version 64 bits, les fonctionnalités de Windows 8.1 Professionnel suivantes ne pourront pas fonctionner car elles démarrent en mode UEFI.

- Démarrage sécurisé,
- Expérience de démarrage sans faille,
- Déverrouillage réseau pour Bitlocker pour l'ordinateur avec un Module de plateforme sécurisée (TPM) ; et
- Assistance eDrive.

Le retour au mode UEFI nécessite de reformater le disque dur. La totalité des données et paramètres personnels seront perdus. Il vous est fortement recommandé de sauvegarder vos données avant de revenir au mode UEFI.

- c. Multiplexage ou concentration des connexions. Le matériel ou le logiciel que vous utilisez pour le multiplexage ou la concentration des connexions, ou pour la réduction du nombre de dispositifs ou utilisateurs accédant au logiciel ou l'utilisant, ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin. Vous ne pouvez utiliser ce matériel ou logiciel que si vous disposez d'une licence pour chaque copie du logiciel que vous utilisez.
- d. Connexion de dispositifs. Vous êtes autorisé à connecter un maximum de vingt (20) autres dispositifs au logiciel installé sur l'ordinateur concédé sous licence pour utiliser les services de fichiers, les services d'impression, les services internet (IIS), le partage de connexion Internet et les services de téléphonie sur l'ordinateur concédé sous licence. Vous êtes autorisé à connecter un nombre quelconque de dispositifs au logiciel installé sur l'ordinateur concédé sous licence pour synchroniser les données entre les dispositifs. Le présent article ne vous concède néanmoins pas le droit d'installer le logiciel ni d'utiliser sa fonctionnalité principale (autre que les fonctionnalités énumérées dans le présent article) sur ces autres dispositifs.
- e. Client Hyper-V. Vous pouvez utiliser la technologie du Client Hyper-V comprise dans le logiciel pour créer une instance virtuelle de ce logiciel ou d'un autre logiciel, uniquement si le logiciel pour lequel vous créez une instance virtuelle vous y autorise.

- f. Utilisation dans un environnement virtualisé. Si vous utilisez un logiciel de virtualisation, y compris Client Hyper-V, pour créer un ou plusieurs ordinateurs virtuels sur un système matériel unique, chaque ordinateur virtuel est considéré, tout comme l'ordinateur physique, comme un ordinateur distinct pour les besoins du présent contrat. La présente licence vous autorise à installer une seule copie du logiciel sur un ordinateur, qu'il soit physique ou virtuel. Si vous souhaitez utiliser le logiciel sur plusieurs ordinateurs virtuels, vous devez obtenir des copies séparées du logiciel ainsi qu'une licence distincte pour chaque copie. Le contenu protégé par une technologie de gestion des droits numériques ou par une autre technologie de chiffrement de volume complet peut s'avérer moins sécurisé dans un environnement virtualisé.
- g. Accès à distance. Le logiciel comprend les technologies Bureau à distance et Assistance à distance, qui permettent au logiciel ou aux applications installées sur l'ordinateur concédé sous licence d'être accessibles à distance par d'autres dispositifs.
- Bureau à distance. Le Bureau à distance ou toutes technologies similaires sont concédés sous licence pour un seul utilisateur qui accède à ce logiciel à partir d'un ordinateur local ou à distance. Dans le cadre du présent contrat, vous êtes le seul utilisateur détenteur de la licence. Vous pouvez accéder au logiciel exécuté sur cet ordinateur hôte concédé sous licence à partir d'un autre dispositif à l'aide du Bureau à distance. D'autres utilisateurs, un à la fois, peuvent accéder au logiciel concédé sous licence exécuté sur cet ordinateur hôte, à partir de tout dispositif utilisant le Bureau à distance, mais uniquement si le dispositif distant dispose d'une licence séparée pour exécuter une version professionnelle de Windows 8 ou de Windows 8.1.
 - Assistance à distance. Vous pouvez utiliser l'Assistance à distance ou des technologies similaires sans obtenir de licences supplémentaires pour le logiciel. L'Assistance à distance permet à un utilisateur de se connecter directement à l'ordinateur d'un autre utilisateur, généralement pour corriger des problèmes.

2. Arbitrage exécutoire et renonciation aux actions collectives

- a. Application. Si vous résidez aux États-Unis, le présent article 2 s'applique à tout litige, **À L'EXCEPTION D'UN LITIGE RELATIF À L'APPLICATION OU À LA VALIDITÉ DE VOS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU À CEUX DE MICROSOFT, DU FABRICANT OU DE L'INSTALLATEUR OU DE SES CONCÉDANTS.** Litige fait référence à tout(e) litige, action en justice ou autre différend entre vous et le fabricant ou l'installateur, ou entre vous et Microsoft, au sujet du logiciel (y compris son prix) ou du présent contrat, à titre contractuel ou délictuel, au titre de la garantie, d'une loi, réglementation, ordonnance ou en vertu de tout principe légal ou équitable. « Litige » aura le sens le plus large possible autorisé par la loi.

- b. Notification de litige. En cas de litige, vous ou le fabricant ou l'installateur ou Microsoft devez adresser à l'autre partie une Notification de litige écrite, indiquant le nom, l'adresse et les coordonnées du contact de la partie signifiant cette notification, ainsi que les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Veuillez l'envoyer par courrier au fabricant ou à l'installateur, à l'attention du : LEGAL DEPARTMENT (SERVICE JURIDIQUE). Adressez une Notification de litige à Microsoft Corporation (« Notice of Dispute with Microsoft to Microsoft Corporation »), à l'attention de : LCA ARBITRATION, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399. Un formulaire est disponible sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=245499. Le fabricant ou l'installateur ou Microsoft enverra une Notification de litige à votre adresse postale aux États-Unis, le cas échéant, ou à votre adresse électronique. Vous et le fabricant ou l'installateur ou Microsoft devrez tenter de résoudre tout litige à l'amiable, dans les 60 jours suivant la date d'envoi de la Notification de litige. À l'expiration du délai de 60 jours, vous ou le fabricant ou l'installateur ou Microsoft pourrez entamer une procédure d'arbitrage.
- c. Tribunal d'instance. Vous pouvez également soumettre tout litige au tribunal d'instance de votre lieu de résidence ou du pays où est situé le siège du fabricant ou de l'installateur, si ce litige remplit toutes les conditions pour être réglé dans un tel tribunal. Vous pouvez avoir recours à la cour des petites créances que vous ayez ou non tenté préalablement de résoudre le litige à l'amiable.
- d. Arbitrage exécutoire. **Si vous et le fabricant ou l'installateur ou Microsoft êtes dans l'incapacité de résoudre tout litige à l'amiable ou auprès du tribunal d'instance, le litige sera soumis à une procédure d'arbitrage régie par la loi fédérale d'arbitrage (« Federal Arbitration Act » ou « FAA »). Vous renoncez à votre droit de porter quelque litige que ce soit (ou de participer à quelque action en justice que ce soit en tant que partie ou membre d'une action collective) devant un tribunal où siège un juge ou jury.** Tous les litiges seront résolus par un arbitre neutre, dont la décision sera sans appel, à l'exception d'un droit d'appel restreint en vertu de la FAA. Tout tribunal ayant compétence sur les parties pourra faire exécuter la sentence arbitrale.
- e. Renonciation aux actions collectives. **Toute procédure visant à résoudre tout litige auprès de tout tribunal sera engagée uniquement à titre individuel. Ni vous, ni le fabricant, l'installateur ou Microsoft ne tenterez de résoudre un litige dans le cadre d'une action collective, d'une action intentée par un particulier dans l'intérêt collectif (« private attorney general ») ou de toute autre procédure dans laquelle une partie agit ou se propose d'agir à titre représentatif. Aucune procédure ni arbitrage ne saurait être combiné à un autre sans le consentement écrit préalable de toutes les parties à ces procédures ou arbitrages.**
- f. Procédure d'arbitrage. Tout arbitrage sera conduit par l'American Arbitration Association (« AAA ») en vertu de ses règles d'arbitrage commercial (« Commercial Arbitration Rules »). Si vous êtes un particulier et utilisez le logiciel à des fins

personnelles ou dans le cadre familial, ou si la valeur du litige n'excède pas 75 000 \$, quel(le) que soit votre statut et votre utilisation du logiciel, les procédures de l'AAA pour les litiges des consommateurs s'appliqueront également. Pour entamer une procédure d'arbitrage, vous devez soumettre à l'AAA le formulaire de demande d'arbitrage intitulé « Commercial Arbitration Rules Demand for Arbitration ». Vous pouvez demander une audience téléphonique ou physique conformément aux règles de l'AAA. Pour tout litige portant sur une somme n'excédant pas 10 000 USD, l'audience aura lieu par téléphone, excepté si l'arbitre considère qu'une audience physique est justifiée. Pour plus d'informations, consultez le site adr.org ou appelez le 1-800-778-7879. Pour entamer l'arbitrage, soumettez à l'AAA le formulaire disponible sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=245497. Vous convenez de n'entamer une procédure d'arbitrage que dans votre pays de résidence ou dans celui où se situe le siège du fabricant ou de l'installateur (ou dans le Comté de King, Washington, États-Unis, si le litige est entre vous et Microsoft). Le fabricant ou l'installateur convient d'entamer une procédure d'arbitrage uniquement dans votre lieu de résidence. L'arbitre peut vous accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal. L'arbitre peut rendre un jugement déclaratoire ou prononcer une injonction en votre faveur uniquement à titre individuel, et uniquement dans la mesure requise pour satisfaire à votre demande.

g. Honoraires et frais d'arbitrage.

- i. Litiges portant sur des sommes n'excédant pas 75 000 USD. Le fabricant ou l'installateur remboursera rapidement vos frais de dossier et règlera les honoraires ainsi que les frais de l'arbitre et de l'AAA. Si vous rejetez la dernière offre de règlement écrite du fabricant ou de l'installateur faite avant la désignation de l'arbitre (« dernière offre écrite »), et si la décision rendue par l'arbitre (appelée « sentence ») vous accorde davantage que la dernière offre écrite, le fabricant ou l'installateur devra : (1) payer la somme la plus élevée entre la sentence et 1 000 USD ; (2) payer deux fois vos frais d'avocat d'un montant raisonnable, le cas échéant ; et (3) rembourser les frais (y compris les honoraires et frais des experts) raisonnablement encourus par votre avocat pour enquêter, établir et défendre votre demande d'arbitrage. L'arbitre fixera les montants.
- ii. Litiges portant sur des sommes supérieures à 75 000 USD. Les règles de l'AAA régissent le paiement des frais de dossier ainsi que les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre.
- iii. Litiges portant sur tout autre montant. Pour toute procédure d'arbitrage que vous engagez, le fabricant ou l'installateur demandera le remboursement des honoraires ou frais de l'AAA ou de l'arbitre réglés par lui, ou encore de vos frais de dossier, uniquement si l'arbitre juge la procédure abusive ou indûment engagée. Pour toute procédure d'arbitrage engagée par le fabricant ou l'installateur, celui-ci règlera la totalité des frais de dossier ainsi que les frais et

honoraires de l'AAA et de l'arbitre. Il ne vous réclamera pas le remboursement des honoraires ou frais de son avocat. Les frais et honoraires ne sont pas comptabilisés dans la somme sur laquelle porte le litige.

- h. Les réclamations ou litiges doivent être déposés dans l'année. Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, toute réclamation ou tout litige auquel l'article 2 s'applique doit être déposé(e) dans l'année au tribunal d'instance (article 2.c) ou pour arbitrage (article 2.d). La période d'un an commence quand la réclamation ou le litige a pu être déposé pour la première fois. Si la réclamation ou le litige n'est pas déposé dans l'année, il est alors prescrit de façon définitive.
- i. Indépendance des clauses. Si la renonciation aux actions collectives de l'article 2.e s'avère illégale ou inopposable à tout ou à des parties d'un litige, l'article 2 (arbitrage) ne s'appliquera pas à ces parties. Ces parties seront alors disjointes et traitées dans une cour de justice, les parties restantes poursuivant la procédure d'arbitrage. Si une autre stipulation de l'article 2 s'avère illégale ou inopposable, cette stipulation sera disjointe, le reste de l'article 2 demeurant valable et pleinement applicable.
- j. Microsoft en tant que partie tierce ou bénéficiaire tiers. Si Microsoft est le fabricant d'ordinateurs ou si vous obtenez le logiciel sous la forme d'une mise à jour vers Windows 8 via le Windows Store, Microsoft est une partie au présent contrat. Sinon, Microsoft Corporation n'est pas une partie au présent contrat mais un bénéficiaire tiers du contrat conclu entre vous et le fabricant et l'installateur, en vue de la résolution des litiges à l'amiable et par arbitrage. Si le litige est entre vous et Microsoft, Microsoft convient de faire tout ce que le fabricant ou l'installateur convient de faire en vertu de l'article 2, et vous convenez de faire à l'égard de Microsoft ce que l'article 2 vous impose de faire à l'égard du fabricant ou de l'installateur. Vous pouvez entamer une procédure d'arbitrage ou une action en justice auprès d'un tribunal d'instance à l'encontre de Microsoft dans votre lieu de résidence ou dans le Comté de King, État de Washington, États-Unis.

3. Compétence législative

Les lois de l'État ou du pays où vous résidez régissent l'ensemble des réclamations et litiges concernant le logiciel (y compris son prix) ou le présent contrat, notamment les réclamations pour manquement aux termes du contrat, les réclamations fondées sur les lois fédérales ou nationales en matière de protection des consommateurs, de concurrence déloyale, de garantie implicite, d'enrichissement injuste et de délits, si ce n'est que la FAA régit toutes dispositions relatives à l'arbitrage. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, les lois de ce pays s'appliquent. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits, y compris des droits des consommateurs, prévus par les lois de votre État ou pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas.

4. **Activation**

- a. **Autres informations sur l'activation.** Ce logiciel vous informe si la copie installée du logiciel bénéficie d'une licence appropriée. Pendant l'activation, le logiciel envoie des informations sur le logiciel et votre ordinateur à Microsoft. Ces informations incluent la version, la langue et la clé de produit du logiciel, l'adresse IP de l'ordinateur et des informations dérivées de la configuration matérielle de l'ordinateur. Pour plus d'informations sur l'activation, consultez le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280262. Si l'ordinateur concédé sous licence est connecté à Internet, le logiciel se connecte automatiquement à Microsoft pour être activé. Vous pouvez également activer le logiciel par Internet ou téléphone. Dans les deux cas, des frais de communication peuvent s'appliquer.
- b. **Réactivation.** Il est possible que vous deviez réactiver le logiciel si des modifications sont apportées à vos composants informatiques ou au logiciel.
- c. **Échec de l'activation.** Pendant l'activation ou la réactivation en ligne, si les fonctions de licence ou d'activation du logiciel sont déclarées contrefaites, sans licence appropriée ou incluent des modifications non autorisées, l'activation échouera et le logiciel tentera de se réparer en remplaçant tout logiciel Microsoft altéré par un logiciel Microsoft authentique. Le logiciel vous informe si la copie installée du logiciel ne bénéficie pas d'une licence appropriée ou contient des modifications non autorisées. En outre, vous pouvez recevoir des rappels pour acquérir une copie sous licence appropriée du logiciel. Vous ne pourrez peut-être pas obtenir certaines mises à jour ou mises à niveau auprès de Microsoft si votre copie du logiciel est déclarée sans licence appropriée.
- d. **Personnalisation.** Certaines des informations collectées pendant l'activation sont envoyées à Microsoft après l'activation afin de vous fournir des services personnalisés. Par exemple, des services tels que le Rapport d'erreurs Windows et le Windows Store envoient certaines de ces informations afin de fournir des services personnalisés pour le type de matériel informatique qui exécute ce logiciel. De même, le service des comptes de Microsoft peut également envoyer certaines informations dans le but de faciliter la création de nouveaux comptes Microsoft. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280262.

5. **Fonctionnalités Internet ; Confidentialité**

Certaines fonctionnalités logicielles utilisent des protocoles Internet qui transmettent à Microsoft (ou ses fournisseurs ou prestataires de services) des données informatiques telles que votre adresse IP, le type de système d'exploitation, le navigateur, le nom et la version du logiciel que vous utilisez, ainsi que le code linguistique de l'ordinateur sur lequel vous avez installé le logiciel. Microsoft utilise ces informations pour mettre à votre disposition les fonctionnalités Internet, conformément à la Déclaration de confidentialité de Windows 8.1 consultable sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280262 et aux informations qui sont susceptibles de vous

être affichées dans l'interface utilisateur de Windows Embedded. Certaines fonctionnalités Internet peuvent être fournies et mises à jour ultérieurement si, par exemple, vous faites l'acquisition d'une application qui repose sur l'un de ces services ou pour contribuer à améliorer la sécurité ou la fiabilité du logiciel.

- a. Windows Update. Si vous utilisez le service Windows Update dans le logiciel, des mises à jour ou des téléchargements du service Windows Update peuvent occasionnellement être nécessaires au fonctionnement correct du service, et seront téléchargés et installés sans préavis.
- b. Technologie de gestion des droits numériques Windows. Certains propriétaires de contenu utilisent la technologie de gestion des droits numériques de Windows (DRM) pour protéger leurs droits d'auteur et de propriété intellectuelle, notamment en désactivant la capacité du logiciel à lire du contenu protégé en cas d'échec de Windows DRM. Vous reconnaissez que Microsoft peut inclure une liste de révocation avec les licences.
- c. Lecteur Windows Media. Lorsque vous utilisez le Lecteur Windows Media, il vérifie auprès de Microsoft les services de musique en ligne compatibles dans votre région et recherche de nouvelles versions du lecteur. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Lecteur Windows Media que comme indiqué sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=104605.
- d. Windows Defender. Si Windows Defender est activé, il recherche sur votre ordinateur la présence de nombreux types de logiciels malveillants (« malware »), y compris les virus, les vers informatiques, les robots, les rootkits, les logiciels espions, les logiciels de publicité ainsi que d'autres logiciels potentiellement indésirables. Si vous choisissez les paramètres de sécurité « recommandés » lorsque vous commencez à utiliser le logiciel pour la première fois, ces logiciels malveillants et autres logiciels potentiellement indésirables dont le niveau de dangerosité est « élevé » ou « grave » seront automatiquement supprimés. Cette suppression peut entraîner l'arrêt du fonctionnement d'un autre logiciel sur votre ordinateur ou la violation d'une licence d'utilisation de ce logiciel. Il est possible que des logiciels qui ne sont pas indésirables soient supprimés ou désactivés. Si vous utilisez Windows Defender et Windows Update, Windows Defender est régulièrement mis à jour par le biais de Windows Update.
- e. Suppression de logiciels malveillants. Le logiciel peut analyser périodiquement votre ordinateur et en supprimer les logiciels malveillants à l'aide de l'outil de suppression des logiciels malveillants téléchargé le plus récemment sur votre ordinateur. Une fois l'analyse terminée et à intervalles réguliers, un rapport contenant des informations spécifiques sur les logiciels malveillants détectés, les erreurs et d'autres informations relatives à votre ordinateur sera envoyé à Microsoft. Nous utilisons ces informations pour contribuer à protéger votre ordinateur contre les logiciels malveillants, ainsi que pour améliorer le logiciel et les autres produits Microsoft. Vous pouvez désactiver la

fonctionnalité de reporting du logiciel en suivant les instructions données sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=241725.

- f. Filtre SmartScreen. Si le filtre SmartScreen est activé, il compare les adresses des pages Web et téléchargements que vous visionnez avec une liste fréquemment mise à jour des pages Web et téléchargements ayant été signalés à Microsoft comme dangereux ou suspects. SmartScreen vérifie également les programmes téléchargés que vous tentez d'exécuter en les comparant à une liste fréquemment mise à jour de programmes régulièrement téléchargés ou exécutés pour vous aider à prendre des décisions mieux informées en termes de confiance. Pour plus d'informations, consultez la Déclaration relative aux données personnelles d'Internet Explorer sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280122. En activant SmartScreen dans Windows ou Internet Explorer, vous acceptez cette fonctionnalité et consentez à n'utiliser le filtre SmartScreen qu'en conjonction à Windows ou Internet Explorer. Vous n'êtes pas autorisé, que ce soit manuellement ou en activant ou en autorisant un logiciel ou service, à copier, afficher, distribuer, collecter ni stocker des données fournies par le filtre SmartScreen.
- g. Service de traversée latérale de traduction d'adresses réseau (NAT) IPv6 (Teredo). À chaque démarrage de votre ordinateur concédé sous licence, le service Teredo tentera de localiser un service IP version 6 (IPv6) sur Internet. Cela se produit automatiquement lorsque votre ordinateur concédé sous licence est connecté à un réseau public ou privé, mais pas sur des réseaux gérés tels que des domaines d'entreprise. Si vous utilisez un programme qui nécessite le service Teredo pour se servir de la connectivité IPv6, ou si vous configurez votre pare-feu pour toujours autoriser la connectivité IPv6, le service Teredo contactera régulièrement le service Teredo de Microsoft via Internet. Les seules informations transmises à Microsoft sont des informations standard sur votre ordinateur et le nom du service demandé (par exemple, teredo.ipv6.microsoft.com). Les informations transmises par Teredo à partir de votre ordinateur sont utilisées pour déterminer si votre ordinateur est connecté à Internet et peut localiser un service IPv6 public. Une fois le service localisé, les informations sont transmises pour maintenir une connexion au service IPv6.
- h. Plug-and-Play et extensions Plug-and-Play. Votre ordinateur peut ne pas être équipé des pilotes nécessaires pour communiquer avec le matériel que vous connectez à votre ordinateur. Si tel est le cas, la fonctionnalité de mise à jour du logiciel permet d'obtenir et d'installer le pilote approprié sur votre ordinateur. Cette fonctionnalité de mise à jour peut être désactivée par un administrateur.
- i. Certificats numériques. Le logiciel utilise des certificats numériques qui confirment l'identité des utilisateurs Internet envoyant des informations cryptées selon la norme X.509, pour signer de manière numérique des fichiers et des macros et pour vérifier l'intégrité et l'origine du contenu de fichiers. Le logiciel peut extraire et mettre à jour les certificats, les listes de révocation de certificats et la liste des autorités de certification approuvées via Internet.

- j. Reconnaissance du réseau. Cette fonction détermine si un système est connecté à un réseau par une surveillance passive du trafic réseau ou des requêtes HTTP ou DNS actives. La requête ne transfère des informations TCP / IP ou DNS standard qu'à des fins d'acheminement. Vous pouvez désactiver la fonction de requête active par le biais d'un paramètre de registre.
- k. Accélérateurs. Lorsque vous cliquez ou que vous pointez sur un Accélérateur dans Internet Explorer, les éléments suivants peuvent être envoyés au prestataire de services applicable (qui peut ne pas être Microsoft) : le titre et l'adresse Web complète ou l'URL de la page Web active, les informations sur l'ordinateur et tout contenu que vous avez sélectionné. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280122.
- l. Mise à jour des fournisseurs de services de recherche. Le logiciel téléchargera sur votre ordinateur une mise à jour des données concernant les fournisseurs de services de recherche. Cette mise à jour actualise vos services de recherche avec les dernières fonctionnalités, telles que de nouvelles icônes ou suggestions de recherche. Bien qu'il s'agisse d'une mise à jour unique, le logiciel tentera de l'effectuer plusieurs fois si son téléchargement échoue. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280122.
- m. Cookies. Si vous choisissez d'utiliser des fonctionnalités en ligne du logiciel, telles que l'Aide et le Support en ligne, des cookies peuvent être installés. Pour apprendre comment bloquer, contrôler et supprimer les cookies, consultez la section consacrée aux cookies dans la Déclaration relative aux données personnelles sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=74170.
- n. Windows Store. Outre les termes du présent contrat relatifs aux fonctionnalités Internet, vous ne pouvez utiliser le Windows Store que conformément aux modalités disponibles sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=246694. Ces termes contiennent également des informations sur le service de notification Windows. Les applications Windows ou les applications préinstallées dans votre écran d'accueil peuvent utiliser le service de notification Windows. Vous acceptez que Microsoft vous envoie des notifications selon les conditions décrites dans la Déclaration relative aux données personnelles de Windows 8.1 et dans les Conditions d'utilisation du Windows Store.

6. Applications Windows

Les applications Windows (telles que les applications Courrier, Calendrier et Contacts) sont des applications conçues par Microsoft, incluses dans Windows, et qui vous sont concédées sous licence en vertu du présent contrat. Vous pouvez accéder à chaque application Windows à partir de la mosaïque correspondante dans l'écran d'accueil. Certaines applications Windows fournissent un point d'accès aux services en ligne, et l'utilisation desdits services est parfois régie par des conditions et politiques relatives aux données personnelles distinctes. Vous pouvez consulter ces termes et politiques en regardant les paramètres des applications. À moins que

d'autres termes vous soient affichés ou présentés dans les paramètres des applications, vous convenez que les services auxquels vous accédez à partir des applications Windows sont régis par le Contrat de service Microsoft sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=246338 ou, dans le cas des applications Windows qui accèdent aux services Xbox, sur le site xbox.com/legal/livetou. Les services peuvent être modifiés à tout moment et ne pas être disponibles dans certains pays. Le fabricant ou l'installateur peut également distribuer des applications conçues par Microsoft et d'autres développeurs, qui feront l'objet de contrats de licence distincts. Vous pouvez décider de désinstaller n'importe quelle application Windows à tout moment et d'en réinstaller une en la téléchargeant à partir du Windows Store. Certaines applications Windows comportent de la publicité. Vous pouvez choisir de refuser la publicité personnalisée en visitant choice.live.com.

7. Preuve de licence (« Proof of License » ou « POL »)

Les éléments d'une licence valide incluent une clé de produit authentique, l'activation réussie du logiciel, une étiquette d'authenticité Windows et la preuve d'achat du fournisseur de logiciels authentiques Microsoft. Une licence valide peut également comprendre un fichier d'activation Windows installé sur le dispositif par votre fabricant ou installateur. Un Certificat d'Authenticité ou une autre étiquette Windows doit être apposé(e) sur l'ordinateur, ou figurer sur l'emballage du fabricant ou de l'installateur ou sur les périphériques lors de l'achat. Une étiquette d'authenticité reçue séparément du dispositif ne constitue pas une preuve de licence. Si vous avez acquis ou téléchargé le logiciel via le Windows Store, votre justificatif d'achat est votre justificatif d'achat pour le logiciel Windows 8 Professionnel qui a servi à la mise à jour. La preuve d'achat peut faire l'objet d'une vérification dans les archives de votre vendeur.

Pour savoir si un logiciel Microsoft est authentique, consultez le site howtotell.com.

8. Mises à jour et mises à niveau

Vous êtes autorisé à obtenir des mises à jour ou des mises à niveau du logiciel uniquement auprès de Microsoft ou de sources agréées. Vous ne pouvez peut-être pas obtenir certaines mises à jour ou mises à niveau auprès du fabricant ou de l'installateur si votre copie du logiciel est déclarée sans licence appropriée. Certaines mises à niveau, certains services d'assistance technique et autres services sont susceptibles de n'être offerts qu'aux utilisateurs de logiciels Microsoft authentiques. Pour plus d'informations sur Windows authentique, consultez le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=104612. Pour savoir si un logiciel Microsoft est authentique, consultez le site howtotell.com.

9. Versions aux droits limités

Certaines versions du logiciel, telles que les logiciels portant la mention « Revente interdite » et « Version Education » sont distribuées pour un usage limité. Vous n'avez pas le droit de vendre un logiciel portant la mention « Revente interdite » (« NFR » ou « Not for Resale »), et vous devez avoir la qualité d' « Utilisateur Éducation Autorisé » pour utiliser un logiciel portant la mention « Version Éducation » (« Academic edition », ou « AE »). Pour en savoir plus sur la version éducation ou la qualité d'Utilisateur Éducation Autorisé, rendez-vous

sur microsoft.com/education ou contactez l'affilié de Microsoft desservant votre pays.

10. Polices, icônes, images et sons

- a. Polices. Pendant le fonctionnement du logiciel, vous êtes autorisé à utiliser ses polices afin d'afficher et d'imprimer le contenu. Vous pouvez télécharger temporairement les polices sur une imprimante ou un autre dispositif de sortie pour imprimer du contenu, et incorporer les polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation des polices.
- b. Icônes, images et sons. Pendant que le logiciel est en cours d'exécution, vous êtes autorisé à accéder à et à utiliser ses icônes, ses images, ses sons et ses données multimédias à partir de l'ordinateur concédé sous licence. Vous êtes autorisé à partager les images, sons et médias échantillons fournis avec le logiciel ou à les utiliser à toute autre fin.

11. .NET Framework

Le logiciel inclut un ou plusieurs composants de .NET Framework, que vous pouvez utiliser pour conduire des tests d'évaluation interne conformément aux conditions stipulées sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=66406.

12. Normes visuelles H.264 / AVC et MPEG-4 et normes vidéo VC-1

CE PRODUIT EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE CONFORMÉMENT AUX LICENCES AVC, VC-1 ET MPEG-4 PART 2 VISUAL BREVETÉES POUR UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL PAR UN CONSOMMATEUR EN VUE (i) D'ENCODER UNE VIDÉO CONFORMÉMENT AUX NORMES CI-DESSUS (LES « NORMES VIDÉO ») ET / OU (ii) DE DÉCODER UNE VIDÉO AVC, VC-1 OU MPEG-4 PART 2 QUI A ÉTÉ ENCODÉE PAR UN UTILISATEUR ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE ET / OU QUI A ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉO AUTORISÉ À FOURNIR CETTE VIDÉO. AUCUNE LICENCE NE POURRA ÊTRE ACCORDÉE OU ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME IMPLICITE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE MPEG LA, L.L.C. VISITEZ LE SITE WWW.MPEGLA.COM.

13. Adobe Flash Player

Le logiciel peut inclure une version d'Adobe Flash Player. Vous acceptez que votre utilisation d'Adobe Flash Player soit régie par les termes du contrat de licence d'Adobe Systems Incorporated, disponibles sur le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=248532. Adobe et Flash sont soit des marques d'Adobe Systems Incorporated, soit des marques déposées d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et / ou dans d'autres pays.

14. Programmes tiers

Ce logiciel contient certains programmes tiers. Vous admettez que votre utilisation de ceux-ci est régie par les termes du contrat de licence fourni avec ces programmes.

15. Restrictions géographiques et à l'export

Si l'utilisation du logiciel est limitée à une zone géographique donnée, vous ne pouvez activer ce logiciel que dans cette zone géographique. Vous devez également vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d'utilisateurs finaux et d'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions géographiques et à l'export, consultez le site go.microsoft.com/fwlink/?linkid=141397 (en anglais) et microsoft.com/exporting.

16. Procédures d'assistance technique et de remboursement

Pour le logiciel dans son ensemble, y compris Windows 8.1 Professionnel obtenu sous la forme d'une mise à jour de Windows 8 via le Windows Store, contactez le fabricant d'ordinateurs ou l'installateur pour connaître les options d'assistance technique. Référez-vous au numéro fourni avec le logiciel. Pour les autres mises à jour et suppléments obtenus directement auprès de Microsoft, Microsoft peut fournir des services d'assistance technique limités pour les logiciels valablement acquis sous licence, tels que décrits sur le site support.microsoft.com/common/international.aspx.

Si vous voulez obtenir un remboursement, contactez le fabricant ou l'installateur afin de connaître leurs modalités de retour des marchandises. Vous devez vous conformer à ces modalités, qui peuvent exiger que vous retourniez le logiciel avec l'ordinateur sur lequel il est installé pour obtenir un remboursement.

17. Intégralité des accords

Le présent contrat, (y compris les termes du contrat de licence imprimés sur papier ou d'autres termes pouvant accompagner les suppléments, mises à jour et services du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft que vous utilisez), ainsi que les termes contenus dans les liens énumérés dans le présent contrat, constituent l'intégralité des accords concernant le logiciel et lesdits suppléments, mises à jour et services (à moins que le fabricant, l'installateur ou Microsoft ne fournisse d'autres termes avec de tels suppléments, mises à jour ou services). Vous pouvez consulter les termes du présent contrat après l'exécution de votre logiciel à l'adresse microsoft.com/about/legal/en/us/intellectualproperty/useterms/default.aspx ou en suivant les instructions présentées sous l'onglet Action Center – Windows Activation dans le logiciel. Vous pouvez également consulter ces termes sur n'importe quel lien figurant contenu dans le présent contrat après l'exécution de votre logiciel, en tapant les URL dans la barre d'adresses de votre navigateur, ce que vous acceptez de faire. Vous convenez, pour chaque application ou service régi par le présent contrat et les liens contenant des termes spécifiques dans le présent contrat, de lire les termes applicables à ce service avant de l'utiliser. Vous reconnaissez qu'en utilisant ce service, vous ratifiez le présent contrat et les liens. Le présent contrat contient également des liens purement informatifs. Les liens contenant des termes qui vous lient sont :

- go.microsoft.com/fwlink/?linkid=280262 (Déclaration relative aux données

- personnelles de Windows 8.1)
- go.microsoft.com/fwlink/?linkid=281874 (Procédure d'arbitrage)
 - go.microsoft.com/fwlink/?linkid=104605 (Lecteur Windows Media)
 - go.microsoft.com/fwlink/?linkid=246694 (Conditions d'utilisation du Windows Store)
 - go.microsoft.com/fwlink/?linkid=246338 (Contrat de Services Microsoft)
 - xbox.com/legal/livetou (Conditions d'utilisation de Xbox LIVE)
 - go.microsoft.com/fwlink/?linkid=66406 (Termes du Contrat de Licence .NET Framework)
 - go.microsoft.com/fwlink/?linkid=248532 (Termes du Contrat de Licence Adobe Flash Player)

GARANTIE LIMITÉE

Existe-t-il une GARANTIE LIMITÉE pour le logiciel ? Oui. Le fabricant d'ordinateurs ou l'installateur garantit qu'un logiciel valablement acquis sous licence, y compris Windows 8.1 Professionnel obtenu sous la forme d'une mise à jour de Windows 8 via le Windows Store, fonctionnera, pour l'essentiel, tel que décrit dans la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Si vous obtenez des mises à jour ou des suppléments directement de Microsoft, ils seront couverts par la présente garantie limitée de 90 jours fournie par Microsoft. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas nos instructions ou qui sont le résultat de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft. Cette garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur de la copie du logiciel achète cette copie, et dure 90 jours. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptibles de recevoir du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft au cours de cette période de 90 jours sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période ou pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolongera pas la durée de la garantie limitée. Le fabricant ou l'installateur et Microsoft n'accordent aucune autre garantie expresse. Le fabricant ou l'installateur et **Microsoft excluent toutes les garanties implicites, y compris les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'absence de violation. Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue sera applicable, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux décrits dans le présent contrat.**

Que se passe-t-il en cas de rupture de garantie par le fabricant, l'installateur ou Microsoft ? En cas de rupture de garantie par le fabricant ou l'installateur ou Microsoft, celle-ci pourra, à sa convenance, soit : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, soit (ii) accepter le retour du ou des produits contre remboursement du montant payé, le cas échéant. Le fabricant ou l'installateur (ou Microsoft si vous avez acquis le logiciel / produit directement auprès de Microsoft) peut également réparer ou remplacer les suppléments, les mises à jour et le remplacement du logiciel ou rembourser le montant que vous avez payé pour ces éléments, le cas échéant. Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de rupture de la présente garantie limitée. Si vous avez des motifs de réclamation de dommages auprès de Microsoft, vous ne pouvez obtenir qu'une indemnisation en cas de dommages directs limitée au montant payé pour le logiciel (ou à 50 USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement). Pour obtenir un remboursement, **vous devez fournir un exemplaire de votre preuve d'achat et vous conformer aux modalités de retour des marchandises du fabricant ou de l'installateur. L'étiquette de certificat d'authenticité d'origine avec la clé de produit doit rester apposée sur l'ordinateur si elle est fournie avec ce dernier.**

Que se passe-t-il en cas de violation d'une partie quelconque du présent contrat par le fabricant, l'installateur ou Microsoft ? Hormis le remboursement pouvant être obtenu du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation pour les autres dommages, y compris les dommages directs, indirects, les pertes de bénéfices, les dommages spéciaux, accessoires ou incidents. Si vous avez des motifs de réclamation de dommages auprès de Microsoft, vous ne pouvez obtenir qu'une indemnisation en cas de dommages directs limitée au montant payé pour le logiciel (ou à 50 USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement). Les exclusions et limitations de dommages du présent contrat s'appliquent également même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi ou si le fabricant, l'installateur ou Microsoft connaissait l'éventualité d'un tel dommage. Certains états et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. **Si la législation locale vous autorise à réclamer d'autres dommages auprès du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou jusqu'à 50 USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).**

PROCÉDURES DE GARANTIE

Vous devrez fournir un justificatif d'achat pour bénéficier d'un service dans le cadre de la garantie limitée.

Contactez le fabricant ou l'installateur à l'adresse ou au numéro de téléphone gratuit fourni avec votre ordinateur pour savoir comment obtenir un service entrant dans le cadre de la garantie du logiciel. Si Microsoft est le fabricant de votre ordinateur, contactez Microsoft :

1. États-Unis et Canada. Pour obtenir une intervention dans le cadre de la garantie limitée ou des informations sur la procédure d'obtention d'un remboursement d'un logiciel acquis aux États-Unis et au Canada, contactez Microsoft par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier adressé à Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A., ou visitez microsoft.com/info/nareturns.htm.
2. Europe, Moyen-Orient et Afrique. Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, Microsoft Ireland Operations Limited offre la garantie limitée. Pour introduire une réclamation dans le cadre de la garantie limitée, vous devez contacter Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande, ou l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (voir microsoft.com/worldwide).
3. Australie. Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au 13 20 58 ; ou Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie.
4. Autres pays. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (visitez le site microsoft.com/worldwide).

EULAID:WinBlue_R8_3_ED_PS_O_fr-fr